LA GAZETTE DE LA SPANAH

AVOCATS BARREAU • PARIS

22 - Novembre 2026. **« SPECIALE ELECTIONS »**

Collège des Avocats honoraires de Paris et des Hauts-de-Seine

SPANAH (Section Parisienne de l'Association Nationale des Avocats Honoraires)

Présidence : Jean-Louis MAGNIER

1 - LE MOT DU PRÉSIDENT

Mes chères consœurs, mes chers confrères, chers amis,
Depuis la rentrée nous avons fait de belles rencontres. Le 21 septembre, 17 nouveaux adhérents ont participé à notre séminaire d'intégration : des parcours impressionnants, de riches échanges et une chaleureuse convivialité entre de nouveaux membres bien motivés. Des conférenciers remarquables : Etienne APAIRE, ancien Président de la Miviludes, (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) nous a, magistralement et concrètement, parlé des dérives sectaires et de la prévention de l'emprise. Jeudi 15 octobre, nous étions sous le charme - ne dissipant pas totalement l'inquiétude - de la parole de l'Ambassadeur Claude BLANCHEMAISON qui nous a décrit avec saveur les missions de son « étrange métier » d'ambassadeur et éclairé avec lucidité sur la compréhension de la situation géopolitique actuelle. Le programme des prochaines conférences que vous découvrirez dans les pages suivantes, va susciter votre impatience.
La première visite-conférence culturelle de cet automne a été particulièrement appréciée avec la découverte de l'exposition Cézanne au Grand Palais. La prochaine est consacrée à Monet à l'Orangerie ces jours-ci. Et ne manquez de surveiller les initiatives du jeune « club Gourmets » : le 19 novembre midi, il y aura une nouvelle table à découvrir ; voyez le site « spanah.fr ». Merci à nos amis Anne et Yann, efficaces animateurs de ces activités !
Notre expérience de vie nous a fait connaître une période de guerre froide qui a été gagnée, heureusement suivie de longues années de paix, mais, ces derniers temps apparaissent sérieusement inquiétants. Les avocats se sont toujours historiquement engagés et ont participé à la résilience de la Nation. C'est pourquoi nous avons souhaité cette année consacrer notre colloque sociétal le 19 novembre, en soirée, à comprendre les enjeux, découvrir des parcours d'engagement et à réfléchir ensemble à la contribution de la profession dans l'effort de défense. Les intervenants qui nous ont fait l'honneur de participer à cette soirée sont d'extrême qualité ; venez nombreux et invitez vos proches.
Vous l'aurez remarqué ces semaines-ci, l'intergénérationnel ne vit pas dans l'apaisement et la bienveillance. Avec un fâcheux retour de l'inflation importée, les pensionnés sont priés d'oublier l'indexation et de préférer le gel en compensation des longs mois de chaleur. Notre Caisse autonome qui ne se porte pas si mal avec des réserves qui ont augmenté de 20% l'an dernier, risque fort de suivre le mouvement de baisse générale des autres régimes, ce que nous pressentons, malgré nous, tellement minoritaires ! Il faut vraiment que les responsables de la profession entreprennent la réalisation d'une étude indépendante sur l'avenir de nos régimes de retraite pour assurer à chacun une visibilité plus sereine, comme nous le recommandons dans notre motion.
C'est une raison majeure et supplémentaire pour voter en cette fin d'année 2026 qui sera une période électorale intense puisque marquée, pour nous, par la participation à 4 scrutins.
Nous ne manquerons pas de nous manifester à l'occasion des prochaines élections ordinales, Conseil de l'Ordre et Bâtonnat ainsi qu'au CNB, en novembre et décembre 2026 et de vous y impliquer. Nous

avons rencontré ou rencontrerons individuellement les candidats au Bâtonnat et leur demandons de répondre à notre motion 2026, déjà publiée à votre attention dans la Gazette de juin dernier et sur le site. Nous publions dans ce numéro les réponses reçues des candidats à l'effet de préparer notre rencontre du 16 novembre à laquelle vous êtes vivement conviés.
Et de surcroit, il y a renouvellement en novembre pour 3 ans du conseil d'administration de l'ANAH, l'association nationale chapeautant les sections locales d'avocats honoraires. En janvier 2027, la Présidence de cette association nationale devrait statutairement revenir à un Parisien ; il est important que vous vous mobilisiez au soutien des 5 candidats issus de notre Spanah.
Cela mérite donc que nous vous éclairions sur les enjeux et les modalités de ces scrutins, qui motivent l'édition de cette Gazette « spéciale élections » sans pour autant négliger nos chroniques habituelles pour le plaisir de notre quotidien ! Les membres du Bureau et moi-même, sommes à votre disposition pour toute information complémentaire. **Jean-Louis MAGNIER - Président.**

2 – CALENDRIER PREVISIONNEL DE NOS ACTIVITES

- **Lundi 16 novembre**, à partir de 10h, journée consacrée à l'audition des candidats au Bâtonnat et au CO, à la Maison du Barreau. Voir détail en rubrique 4.
- **Jeudi 19 novembre** à 18h30, 4eme colloque sociétal annuel de la Spanah consacré au rôle des avocats dans la défense nationale dans l'auditorium de la Maison du Barreau. Cette édition 2026 est tout à fait remarquable tant par la thématique retenue que par le niveau des intervenants. Cet évènement constitue une vitrine pour notre association et une occasion essentielle pour manifester l'implication des avocats honoraires dans notre société et dans la profession. Soyez nos ambassadeurs autour de vous et assister à ce colloque. Le lien vous donne toutes informations :https://www.avocatparis.org/agenda-des-formations/avocats-et-defense-nationale-comprendre-anticiper-sengager. Pour s'inscrire comme avocat honoraire, cliquez sur « avocats d'un autre barreau, non avocat ».
- **Lundi 14 décembre** à 14h, dernière conférence de l'année avec l'amiral Yves LAGANE sur la force sous-marine nucléaire stratégique. Et en deuxième partie, pour terminer l'année, la comédienne et auteure Catherine PRIVAT, qui est déjà venue en mai 2024, nous lira en avant-première sa prochaine pièce, « la grande Sartreuse », un seule-en-scène consacré à Simone de Beauvoir. En raison des élections, nous ne pourrons ni bénéficier des locaux de la Maison du Barreau ni tenir la réunion le jeudi comme d'habitude. **La réunion se tiendra à l'auditorium de la Maison des Avocats, Porte de Clichy, (lignes 13 et 14).**
- **Jeudi 28 janvier 2027**, à 14h à la Maison du Barreau, Dominique MISSIKA animera la première conférence 2027 et nous parlera « d'un amour de Kessel », Germaine Sablon, publié en poche, et de sa dernière biographie consacrée à Irène Némirovsky. A 16h, vœux et cocktail du Bâtonnier et remise des médailles aux nouveaux avocats honoraires.
- **Jeudi 25 février**, à 14h à la Maison du Barreau, conférence de Madame Dominique LOTTIN qui nous parlera de son étrange métier de « juge constitutionnel » et de son dernier roman passionnant « la topaze dorée » consacré à une histoire de famille corse, (disponible à la Fnac).
- **Jeudi 25 mars**, AG annuelle, **jeudi 22 avril** et **jeudi 20 mai**, les conférences sont en cours de fixation.
- **Jeudi 17 juin** à 14h à la Maison du Barreau, conférence autoportrait de notre consœur pénaliste Negar HAERI.
- **Jeudi 16 septembre** à 14h à la Maison du Barreau, conférence de rentrée de Guillaume de TONQUEDEC qui nous parlera « de son étrange métier de comédien » et de son dernier livre « Ta mère et moi ».

Quatre visites-conférences avec Emilie Lacombe, sur les nouvelles expositions sont en cours de réservation pour décembre-mars : Monet à l'Orangerie le **4 novembre**, Bruxelles 1900 au Petit Palais le **7 janvier 2027**, « Le cirque, fabrique de l'art moderne » au musée de Montmartre le **3 février** et « Les artistes au Muséum » au Muséum d'Histoire naturelle le **3 mars**. Vous disposerez de toutes informations sur notre site, pour vous inscrire.

Les réunions mensuelles se tiennent normalement le 3ème jeudi du mois, sans réservation préalable, à 14h à la Maison du Barreau (en fonction de ses disponibilités) rue de Harlay, sauf pendant les vacances scolaires réservées aux petits-enfants. Elles commencent par une conférence d'une durée d'une heure

et demie environ suivie d'un temps d'échange entre les membres sur la vie de l'association et les préoccupations du moment. En revanche, la réservation préalable est nécessaire pour les visites-conférences payantes ; les conditions sont précisées sur le site. Aucune réservation n'est prise tant que la visite précédente n'est pas réalisée. Toutes les informations sur les évènements ci-dessus peuvent être modifiées et complétées à tout moment. Le site « spanah.fr » rafraichit les données en permanence. Pensez à le consulter régulièrement pour votre exclusive information, entre 2 Gazettes publiées 3 fois par an, sous la rubrique « contact » qui permet tout échange avec nous.

3 – LES NOUVEAUX ADHERENTS

Nous sommes heureux de compter parmi nous 11 nouveaux adhérents qui ont rejoint la SPANAH ces derniers mois : Nous les citons avec plaisir :
Jean-Luc MENU, Catherine GOBET-LALANNE, Nicolas CHALUMEAU, Laurence DAUVOIS-BILBILLE, Catherine HAAS-GIL, Christine MAISSE-BOULANGER, Simone-Claire CHETIVAUX-DAVID, Annie de SAINT-RAT, Catherine PALEY-VINCENT, Béatrice MARTINEAU-CHAMPETIER DE RIBES et Hervé CHEMOULI.
Pour nous permettre de bien accueillir les nouveaux membres, nous avons instauré la pratique des séminaires d'intégration pour faire connaissance, exposer à chacun ce qu'ils peuvent attendre de la SPANAH et ce qu'ils pourraient apporter. Le dernier s'est tenu le 21 septembre dernier en matinée. Le prochain sera organisé au cours du premier semestre 2027. Une invitation personnelle sera envoyée aux nouveaux adhérents en temps utile.

4 – LES PROCHAINES ELECTIONS

1 - LES AVOCATS HONORAIRES PARTICIPENT À LA CAMPAGNE ÉLECTORALE DES ÉLECTIONS AU BÂTONNAT ET AU CONSEIL DE L'ORDRE DE PARIS : ÉVÈNEMENTS À RETENIR

Deux scrutins vont nous mobiliser les 15 et 17 décembre prochains. Comme avocats honoraires, nous avons la chance et le devoir d'y participer. Notre voix compte et nous avons un point de vue à faire valoir. A cet effet nous avons déjà publié en juin une motion qui reprend nos principales requêtes essentielles à la défense de nos intérêts et qui permettra de servir de base à un dialogue avec les candidats. Cette motion est sur notre site. Elle peut être résumée par les requêtes suivantes :

1) La pérennisation de la désignation au Conseil de l'Ordre de Paris par la Spanah de 2 avocats honoraires avec voix consultative,
2) La désignation par l'Anah, auprès du CNB, de deux représentants permanents, titulaire et suppléant, participant aux réunions du CNB avec voix consultative,
3) 3) La possibilité pour les avocats honoraires de siéger en conciliation et en formation de jugement dans le conseil de discipline, à titre de suppléant, dans les Formations Administratives du Conseil de l'Ordre et dans les jurys de spécialisations dans les spécialités dont ils relevaient.
4) La participation des avocats honoraires à la gouvernance des Carpa et à la Commission de Contrôle des Carpa.
5) La participation pleine et entière des avocats honoraires dans la mesure de leur compétence dans les commissions ordinales et les délégations du Bâtonnier.
6) La participation de l'Anah à toute commission technique de la Profession qui aurait la charge de suivre et anticiper toute réforme des retraites.

Quatre binômes de candidats au Bâtonnat et Vice-Bâtonnat, se présentent à nos suffrages, pour diriger notre Ordre en 2028/2029 :

- Rachel SAADA et Marianne LAGRUE
- Jacques BOUYSSOU et Carole PASCAREL
- Marie-Hélène FABIANI et J. Frédéric NAQUET
- Clarisse SURIN et Merav GRIGUER

(Présentés dans l'ordre de la prestation de serment du candidat au bâtonnat)

Nous les recevrons successivement le lundi 16 novembre matin, à partir de 10h, une trentaine de minutes, chaque binôme, à la Maison du Barreau, rue de Harlay, salle Gaston Monnerville, jusqu'à

12h30 au plus tard pour qu'ils nous exposent leur programme et s'entretiennent avec nous. Vous êtes tous invités à participer à ce débat réservé.

Nous pourrons librement ensuite déjeuner ensemble, pour ceux qui le souhaitent, au Café du Pont-Neuf, à côté de la station de métro Pont-Neuf. Faites-vous connaitre à l'avance si vous souhaitez y participer, pour la réservation, à la rubrique « contact » du site « spanah.fr ».

Nous recevrons aussi ce même lundi 16 novembre après-midi à partir de 14h15, dans les mêmes lieux, les 9 binômes de candidats au Conseil de l'Ordre en vue du renouvellement de 14 sièges au Conseil.

- Julie COUTURIER et Vincent NIORÉ
- Bernard LAURENT-BELLUE et Sabine KFOURI
- Elie KLEIMAN et Julie CITTADINI
- Dan ROSKI et Déborah JOURNO
- Carole VERCHEYRE-GRARD et Jérémie NATAF
- Virginie RICAUD et David KOUBBI
- Mathieu RIBEROLLES et Sophie CLOCHER
- Domitille POZZANA et Hervé GUYADER
- Laura BEN KEMOUN et Alexandre CORATELLA

(Présentés dans l'ordre protocolaire puis par ordre de prestation de serment du plus ancien membre du binôme)

Pour tout savoir sur ces élections, rendez-vous sur la page dédiée, du site de l'Ordre.

À NOTER
Afin de garantir la bonne réception de vos codes par voie postale, pensez à vérifier l'exactitude de vos coordonnées professionnelles dans l'annuaire du barreau de Paris. En cas de modification, il sera nécessaire d'adresser le formulaire de domicile professionnel rempli et accompagné du justificatif de vos nouvelles conditions d'exercice au plus vite à sep@avocatparis.org.

Les réponses des candidats :

1 - MARIE-HÉLÈNE FABIANI & FRÉDÉRIC NAQUET

Nous avons pris connaissance de votre motion « pour un rôle plus actif des avocats honoraires dans les institutions de la profession et pour la défense de leur retraite ».

Nous y adhérons pleinement, ainsi qu'à chacun de ses six vœux.

Notre programme s'y engage déjà, puisque nous souhaitons donner toute leur place aux avocats honoraires, avec un service dédié et une participation aux commissions, à la CARPA et aux jurys.

L'avocat honoraire est avocat : inscrit au tableau, électeur, tenu par notre déontologie. Plus de 2 500 confrères honoraires à Paris forment un vivier de compétence, d'indépendance et de sagesse que l'Ordre doit valoriser.

Nous proposons d'ailleurs un changement de paradigme : l'honorariat par principe.

Aujourd'hui, l'honorariat doit être demandé, et beaucoup de confrères quittent la profession sans le faire. Si vous en êtes d'accord, nous proposons d'inverser la règle et l'exception : l'honorariat sera conféré d'office à tout confrère qui en remplit les conditions lorsqu'il quitte la profession, sauf s'il y renonce. Plus d'avocats honoraires, c'est aussi une SPANAH plus forte, et une voix mieux entendue.

Concrètement, nous nous engageons à :

- Pérenniser vos deux représentants au Conseil de l'Ordre, avec voix consultative, et porter au CNB la désignation de deux représentants de l'ANAH ;
- Ouvrir aux avocats honoraires la discipline, les formations administratives, les jurys de spécialisation, la gouvernance de la CARPA et la Commission de contrôle des CARPA, en sollicitant

si nécessaire la Chancellerie, et substituer à la limite d'âge de 75 ans une désignation annuelle renouvelable ;

- Vous associer pleinement aux commissions et aux délégations du Bâtonnier : fixation des honoraires, accompagnement des confrères en difficulté, médiation entre associés, transmission des cabinets, formation ;
- Créer la commission intergénérationnelle « information et préparation à la retraite » que vous proposez, et associer l'ANAH à toute commission chargée d'anticiper les réformes des retraites.

Notre programme prévoit aussi un maillage de référents avocats partout où le droit et l'économie se pensent : auprès de la Chancellerie et des autres ministères, dans les ambassades et les consulats, auprès de Business France, et dans les centres de décision de la vie sociale et économique (CNAM, CNAV, URSSAF…). Ces référents pourront être des avocats honoraires. Leur expérience, leurs réseaux et leur disponibilité en font des ambassadeurs naturels du Barreau de Paris.

Sur les retraites CNBF, nous partageons votre alerte : veiller à l'indexation des pensions, défendre l'équité entre générations, conduire une analyse approfondie des régimes et étudier un régime supplémentaire par capitalisation à moindre frais. Les échéances électorales de 2027 annoncent des réformes : la voix des avocats doit peser en amont. La retraite de nos aînés est la promesse faite à nos jeunes confrères.

Parce que la confraternité ne s'arrête pas lorsque nous cessons de porter notre robe, notre programme porte une ambition « pour toute la vie » : une Maison de santé des avocats de Paris et, sur le modèle de la Maison nationale des artistes, un lieu de vie dédié aux avocats, à leurs conjoints et à leurs familles, pour que chacun puisse, le moment venu, choisir de vivre parmi les siens. Nous souhaitons que la SPANAH prenne part à cette conception de la confraternité et de la solidarité.

L'Ordre que nous voulons construire unit le savoir de nos aînés et l'énergie de nos jeunes confrères. C'est cette transmission que nous voulons faire vivre, avec vous.

2 - JACQUES BOUYSSOU & CAROLE PASCAREL.

PACTE POUR ASSOCIER PLEINEMENT LES AVOCATS HONORAIRES A LA VIE DE LA PROFESSION ET DEFENDRE LEURS RETRAITES
Nous voulons associer pleinement les avocats honoraires à la vie de la profession et défendre leurs retraites.
Notre programme, qui s'intitule Accompagner Aujourd'hui pour Préparer Demain, est résolument orienté vers la préparation de l'avenir de notre barreau.
Cet avenir ne peut se concevoir sans la contribution des générations précédentes. Exercer aujourd'hui, c'est porter les valeurs dessinées et défendues par des générations d'avocates et d'avocats. L'histoire du Barreau de Paris est une longue suite de transmissions. Nous y sommes très attachés.
Nous sommes également très conscients de la richesse exceptionnelle que constituent pour notre barreau celles et ceux d'entre nous qui ont été admis à l'honorariat.
C'est pourquoi nous avons étudié très attentivement la motion que vous nous avez adressée afin d'y apporter la meilleure réponse possible.
Il nous paraît évident que le Barreau de Paris doit reconnaître les avocats honoraires comme une ressource active, compétente et disponible pour la profession.
Nous souhaitons donc favoriser leur représentation au Conseil de l'Ordre et auprès du CNB, leur ouvrir l'accès aux commissions, formations, instruction, jurys, fonctions disciplinaires, administratives et de contrôle compatible avec leur statut, et à les associer aux travaux relatifs à l'avenir des retraites de la profession. Ces engagements seront mis en œuvre dans le respect des textes applicables et, lorsque cela sera nécessaire, par le soutien aux adaptations réglementaires ou législatives correspondantes.

Le Q/R ci-dessous reprend chacune des propositions de la Spanah en correspondance avec la proposition de notre programme y répondant.

P-1. Pérenniser la désignation par la Spanah de deux avocats au Conseil de l'Ordre de Paris avec voix consultative. Cette présence existe depuis février 2024 et a été maintenue depuis lors.

R-1. Nous soumettrons au CO la pérennisation statutaire ou réglementaire de la présence de deux représentants désignés de la Spanah avec voix consultative, ainsi que les modalités de leur participation et de leur remplacement.
P-2. Désigner auprès du CNB deux représentants des avocats honoraires, un titulaire et un suppléant avec voix consultative.
R-2. Nous ferons en sorte que le Barreau de Paris soutienne officiellement auprès du CNB la désignation de deux représentants permanents de la Spanah ou de l'Anah, avec participation aux réunions et aux commissions présentant un intérêt pour les avocats honoraires.
P-3. Permettre aux avocats honoraires de siéger, comme suppléants en conciliation et en formation de jugement du conseil de discipline, dans les formations administratives du Conseil de l'Ordre et dans les jurys de spécialisation.
R-3. Nous sommes favorables à l'intégration, selon leur compétence et leur expérience, de représentants de la Spanah, ayant siégé comme membres du Conseil de l'Ordre, comme suppléant dans ces différentes formations, sous réserves des adaptations textuelles nécessaires. La participation des avocats honoraires en formation d'instructions pourrait également être mise à l'étude. La désignation pourrait être annuelle et éventuellement renouvelable.
P-4. Associer les avocats honoraires à la gouvernance des Carpa et à la Commission de Contrôle des Carpa.
R-4. Nous sommes favorables à l'ouverture de ces fonctions aux avocats honoraires, compte-tenu de leur expérience en matière financière, sociale, déontologique et de contrôle ordinal.
P-5. Assurer la participation pleine et entières des avocats honoraires selon leur compétence, aux commissions ordinales et aux délégations du Bâtonnier.
R-5. Nous sommes attachés au caractère transgénérationnel de la représentation des avocats honoraires dans les commissions ordinales et les délégations du Bâtonnier, en fonction de leurs compétences et de leur disponibilité.
P-6. Associer l'Anah à toute commission technique chargée de suivre et d'anticiper les réformes des retraites.
R-6. Nous souhaitons la participation permanente de l'Anah aux travaux sur les retraites. Une analyse prospective pourrait examiner l'opportunité d'un régime supplémentaire par capitalisation.

3 – CLARISSE SURIN et MERAV GRIGUER

A la lecture de votre motion, nous vous confirmons notre ambition commune : Servir la profession que nous voulons protéger et dont nous voulons augmenter les performances

Aussi :

- Pérenniser votre présence en voix consultative au sein du CO est une évidence, je dirais même une richesse
- Soutenir et plaider votre présence au sein de réunions et commissions du CNB est un objectif commun
- Réfléchir à votre siège au sein de commissions est une évidence
- Assurer votre participation aux travaux de la CARPA à l'aune de vos expériences est une bonne proposition
- Celle au sein des commissions ordinales à l'aune de vos expériences aussi
- Enfin, votre participation au sein de commissions techniques liées au pilotage de nos retraites est importante, tout comme celle au sein du collège des pensionnés de la CNBF

Je lis votre souhait d'un fonds de pension en retraite complémentaire des avocats du barreau de Paris, qui serait en concurrence avec le produit dédié de la CNBF. C'est un vrai sujet, une vraie ambition pour notre Barreau, déjà pensé par un ancien Bâtonnier. Je saurai m'y pencher avec vous, l'objectif étant de 1. Préserver notre régime autonome bonifié et à l'équilibre, qui doit être agile face aux intrusions des pouvoirs publics et face à l'évolution de notre profession, mais aussi de le rendre performant pour les avocats parisiens. Naturellement Merav Griguer qui est mon binôme en qualité de Vice-bâtonnier partage les mêmes réflexions et propositions.

****

(Nous avions sollicité des 4 quatre binômes candidats au Bâtonnat, leurs réponses le 30 octobre au plus tard pour des raisons de diffusion de cette Gazette. Nous diffuserons sur le site « spanah.fr » la réponse non parvenue à ce jour, sous la rubrique Actualités)

2 - ÉLECTIONS AU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX, CNB

Le renouvellement des 80 membres de la mandature 2027/2029 se dérouleront le **mardi 24 novembre 2026** par voie électronique. Vous recevrez vos clés de vote numérique par courrier adressée à l'adresse postale que vous avez renseignée à l'Ordre. Les avocats honoraires disposent du droit de vote pour la désignation des 40 membres du collège général, même s'ils n'y sont pas éligibles. 16 sièges, 8 hommes, 8 femmes, sont actuellement attribués dans ce collège, à la circonscription parisienne. (Nous ne sommes pas électeurs dans le collège ordinal, dont le droit de vote est exercé par les MCO et AMCO, avocats en exercice). Il s'agit d'un scrutin de liste, sans possibilité de panachage. 5 listes ont été déposées respectivement par l'ACE, Avenir Avocats de Paris, la CNA, Les Jeunes Avocats de Paris, UJA, et le SAF. Cf « élections CNB 2026 » avec votre navigateur web pour plus d'informations.

Il ne faut pas se désintéresser de ces élections, non seulement parce que disposant du droit de vote, il y a lieu de l'exercer mais aussi parce que les syndicats qui aspirent à obtenir des élus au CNB par notre intermédiaire, sont les mêmes que ceux qui siègent à la CNBF, notre caisse autonome de retraite et qu'ils y sont majoritaires. Il importe donc de nous rappeler à leur souvenir au moment des élections, pour protéger nos retraites et leur révision.

3 – ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ANAH.

Le conseil d'administration de l'Anah est composé de 14 élus par les membres de l'Anah à jour de leurs cotisations et des 23 présidents de section régionale, soit 37 membres au total. Pour les membres élus, 17 adhérents de diverses sections locales se sont définitivement portés candidats pour les prochaines élections de la mandature 2027/2029, pour 14 sièges à pourvoir.

La Spanah a présenté 5 candidats à cette élection, comme lors des précédentes élections. Vous les connaissez bien, il faut les élire :

- **Françoise Busseron Genty,** actuelle secrétaire-générale de l'Anah, membre du Comité directeur de la Spanah,
- **Marie-Noëlle Defrance**, actuelle secrétaire-générale adjointe de l'Anah et Trésorière de la Spanah,
- **Brigitte Longuet**, membre du comité directeur de la Spanah,
- **Vincent Canu,** actuel Trésorier de l'Anah et membre du Comité directeur de la Spanah, et
- **Christophe Gravereaux**, membre du Comité directeur de la Spanah.

Vous avez dû recevoir par voie postale dans les prochains jours une grande enveloppe contenant le matériel électoral pour voter par correspondance avant le 1er décembre 2026. Ne la transférez pas à la corbeille. Nous avons besoin de votre aide pour être en mesure de vous représenter, en particulier pour la défense des retraites qui est une mission importante de l'Anah.

La circonscription de vote est nationale ce qui signifie qu'il n'y a pas de siège réservé à Paris. Or si nous sommes la première section de l'Anah en nombre, nous sommes aussi largement minoritaires nationalement, moins de 25% du corps électoral. Et généralement les Parisiens ont une tendance naturelle à ne pas voter. Il faut faire mentir cet usage pour faire élire nos candidats ! Il ne faudrait pas laisser la province élire les 13 candidats qu'elle présente et ne nous laisser arithmétiquement que les 13eme et 14eme sièges. 2 élus parisiens + le président de la Spanah, membre de droit, sur 37 membres ; ce serait vraiment désolant et indigne de nous. Si vous avez besoin de notre aide pour voter, appelez-nous, nos coordonnées sont en dernière page de la Gazette, nous ferons le nécessaire.

Rappel : La bonne santé financière et donc le dynamisme des activités de la SPANAH dépendent aussi du versement de vos cotisations. Il n'est pas trop tard pour régler vos cotisations pour l'année 2026. 242 membres sur 454 sont actuellement à jour de leurs cotisations. Ne vous privez pas d'améliorer le score !!

Les cotisations (30€ SPANAH + 50€ ANAH) sont à régler de préférence :

- Par virement bancaire unique de 80 € en faveur du compte de la SPANAH avec le motif « cotisations ANAH et SPANAH » à : SECTION PARIS DE L'ANAH : IBAN : FR76 3000 4007 4100 0036 8728 328. BIC : BNPAFRPPXXX**.**

- Ou exceptionnellement, en 2 chèques, le premier de 50 € à l'ordre de l'ANAH, le second de 30 € à l'ordre de la SPANAH et à envoyer à la Trésorière de la SPANAH : Marie-Noëlle DEFRANCE-HOTTELART, 20, avenue Galliéni 92400 Courbevoie.

5- Le Billet de Leon Lef FORSTER – Prévention ou Barbarie

L'Avocat, par son activité, a une place particulière d'observateur des comportements individuels et sociaux qui lui permette de formuler quelques considérations qui ne devraient pas être négligées. Il en est ainsi de l'exigence d'une politique générale de prévention, dans tous les domaines, permettant de détecter et prévenir les difficultés existentielles, les risques de tout ordre, les dérives et passage à l'acte éventuel, non pas pour que des libertés soient entravées mais pour qu'elles ne nuisent pas.
Dès la petite enfance le respect de l'Autre devrait être transmis ainsi que l'intégration des Droits et des Devoirs qui demeurent une protection pour soi et pour les autres. J'ai encore le souvenir de l'époque où dans les rames de métro il y avait une affiche représentant un enfant diminué et un père alcoolique avec la mention les parents boivent, les enfants trinquent. La consommation outrancière baissa. Je n'ai rien vu d'analogue pour les stupéfiants. Le propos peut être décliné pour de nombreux sujets, à condition d'être adopté. La répression est un enchevêtrement qui trouve des limites, celles de l'intolérance à la contrainte. Prévention ou Barbarie devrait être un thème de réflexion auquel l'Avocat peut contribuer.

« LA GAZETTE DE LA SPANAH » VOUS EST ENVOYÉE PAR COURRIEL DANS LE CADRE DE VOTRE ADHESION A L'ASSOCIATION. POUR VOUS DESINSCRIRE IL SUFFIT DE LE SOLLICITER SUR L'ONGLET « CONTACT » DU SITE « spanah.fr ».

6– IN MEMORIAM

Au cours des derniers mois, nous avons appris avec tristesse le décès de 6 avocats honoraires, dont nous faisons mémoire : Michel BROUSSE, Micheline HEIMER EDELMAN, Pierre-Antoine JOLY, Paul MAURIAC, Joëlle ROUSSEAU et Jean-Didier VOGELI.

Toutes nos condoléances vont à leur famille et à leurs proches.

Si votre adresse courriel change ou que vous en avez acquis une nouvelle, n'omettez pas de nous en informer ainsi que de le signaler à l'Ordre des avocats.

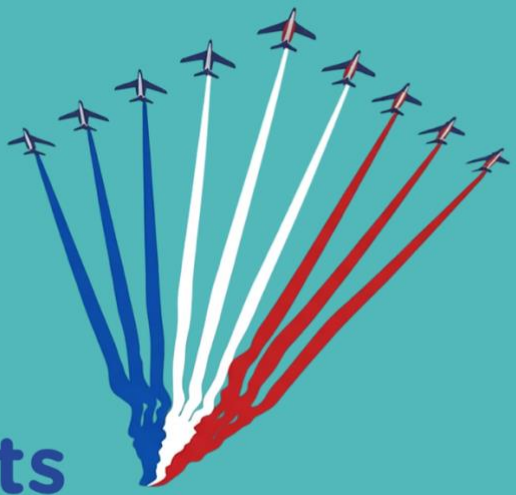
VOS CONTACTS SONT À VOTRE DISPOSITION:



Jean-Louis MAGNIER,
Président. Tél. : 06 08 87 23 87 – Mail : jlmagnier@orange.fr
Marie-Hélène COHEN-GUILLEMINET
Vice-Présidente. Tél : 06 11 74 12 44 – Mail : mhcohenguilleminet@gmail.com
Marie-José PIRARD-LALLEMAND,
Secrétaire-Générale. Tél. : 06 99 23 16 01 – Mail : mjpl@mj-p-l.com.
Brigitte JOUBERT
Secrétaire-Générale Adjointe. Tél : 06 07 97 13 94 - Mail : brigittejoubert@hotmail.fr
Marie-Noëlle DEFRANCE
Trésorière. Tel : 06 08 84 32 83 – Mail : mndefrance@orange.fr
Gilles GALINIER-WARRAIN,
Trésorier-Adjoint. Tel.: 06 27 77 46 50 – Mail: ggalinierwarrain@gmail.com

Association déclarée à la Préfecture de Police de PARIS le 28 février 1994.
Insertion au Journal Officiel le 2 mars 1994
CORRESPONDANCE au siège Social : S.P.A.N.A.H. – COLLEGE DES AVOCATS HONORAIRES
Ordre des Avocats Bureau des Associations du Barreau de PARIS – 4, Boulevard du Palais
CS 80420 - 75053 Paris Cedex 01 / site WEB : https// spanah.fr

AVOCATS
BARREAU
• PARIS



Avocats et défense nationale

Comprendre, anticiper, s'engager

Face aux nouvelles menaces, quelle place pour les avocats dans la résilience et la défense de la Nation ?

Jeudi 19 novembre 2026
18h30 – 21h45

Auditorium de la Maison du Barreau
2, rue de Harlay, Paris

Colloque annuel de la SPANAH organisé avec le parrainage du barreau de Paris et la participation de l'ACP (validé au titre de la Formation Continue Obligatoire, FCO).

Consultez le programme complet >